Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260413-DCM_48_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame RABORY Sophie, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de votants : 19
Date de convocation : 03 avril 2026

Présents : Mme RABORY Sophie, M. DAVENEL Olivier, Mme CLAPIER Cécilia, M. LUCE Olivier, Mme LEFEUVRE Mélina, M. DANIEL Bernard, Mme COLLOC Audrey, M. GAUDIN Emmanuel, Mme GUILLARD Océane, M. GUINARD Hubert, Mme HEARD Gaëlle, M. TANGUY Yohann, Mme HEMERY Carole, M. THOUAULT Michel, Mme REQUINTEL Pauline, M. TRIBODET Cédric, Mme THOUAULT Carole

Excusés : M. GUILLEUX Vincent, Mme BRUN Margaux

Pouvoirs : M. GUILLEUX Vincent donner pouvoir à M. LUCE Olivier, Mme BRUN Margaux donne pouvoir à M. DAVENEL Olivier

Secrétaire de séance : Mme CLAPIER Cécilia

48-2026 Finances publiques : ZAC de Brocéliande tranche 2 : emprunt

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune a sollicité auprès des organismes bancaires un emprunt de 800 000 € pour financer les travaux de viabilisation de la tranche 2 de la ZAC de Brocéliande.
La Banque des Territoires propose une offre avec les conditions financières suivantes :

	Prêt GAïA court terme Logement social
Montant du prêt	800 000 €
Tarification	Index révisable : Taux du Livret A + marge de 0,6% soit 2,3% à ce jour
Durée	Jusque 15 ans pour le portage foncier / 5 ans pour le portage immobilier
Différé d'amortissement	Jusque 14 ans
Phase de mobilisation des fonds	de 3 à 36 mois au choix
Amortissement	Constant du capital ou à échéances constantes
Périodicité des échéances de remboursement	Trimestriel
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360
Conditions de remboursement anticipé	Exonération des indemnités de remboursement anticipé du fait de la revente des parcelles (si le ratio de 25% de logements sociaux est respecté)
Commission d'instruction / frais de dossier	0,06% du montant emprunté (soit 60€ pour 100 000 € emprunté)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE les conditions financières proposées par la Banque des Territoires pour le financement des travaux de viabilisation de la tranche 2 de la ZAC de Brocéliande ;**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer le contrat de prêt et tout document afférent à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 14/04/2026

La Secrétaire de séance
Cécilia CLAPIER

Le Maire,
Sophie RABORY